

FCP de droit français

LMDG MULTI-CREDIT (EUR)

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2024

Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux Comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du Commissaire aux Comptes	21
6. Comptes de l'exercice	26
7. Annexe(s)	74
Information SFDR	75

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG MULTI-CREDIT (EUR) - Part R

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0014009WJO

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 1 août 2024.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG MULTI CREDIT (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'ESTR capitalisé + 2.9% pour la part R et supérieure à l'ESTR capitalisé + 3.3% pour la part I. Le Fonds est un fonds obligataire qui vise à offrir une performance liée au marché de crédit. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées ainsi que d'instruments dérivés. Les critères d'investissement privilégient les opportunités offertes par les écarts entre le prix de marché d'un titre et sa valeur intrinsèque établie par notre recherche interne, avec l'appoint de recherche externe. La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires. Pour atteindre son objectif le Fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative, de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles. Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés. Le fonds pourra être investi entre 0% et 100% de son actif en instruments du marché monétaire et en autres instruments de taux émis par des entités publiques et/ou privées, sans répartition prédéfinie. L'exposition aux taux d'intérêt sera déterminée de manière opportuniste en fonction des anticipations sur les marchés de taux. La sensibilité globale du portefeuille pourra être comprise entre -2 et 7. L'exposition aux taux

d'intérêt sera réalisée sans référence à une répartition géographique donnée par : - achat d'instruments de taux en direct sur les pays développés ou émergents principalement et à titre accessoire via des OPC obligataires, - la vente ou l'achat de contrats futures et/ou d'options Dans l'optique d'accroître la performance du fonds, le portefeuille pourra recourir aux deux sources de performances suivantes : - les stratégies directionnelles qui consistent à prendre des positions de rétrécissement des spread de crédit d'un emprunteur, - les stratégies de portage qui consistent à investir sur des titres présentant un rendement attractif associé à une volatilité réduite. - Pour mettre en oeuvre ces stratégies le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés comme des CDS sur indices (Credit Default Swaps). Par ailleurs, l'exposition nette au risque de devises est limitée à 10% de l'actif net. Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

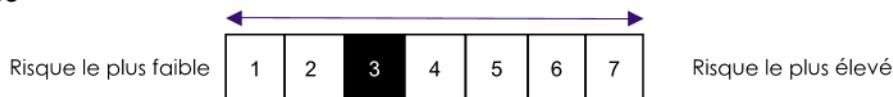
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 39 rue du colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 heures auprès de CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les titres spéculatifs et les marchés émergents.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 590 EUR	3 770 EUR
Défavorable	Rendement annuel moyen Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-44,12 % 8 050 EUR	-17,72 % 9 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,48 %	-1,69 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 EUR	11 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,11 %	2,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 EUR	12 780 EUR
	Rendement annuel moyen	18,14 %	5,03 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre avril 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le proxy entre septembre 2016 et septembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre mars 2020 et mars 2022.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	557 EUR	1 048 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,6%	1,8%
<i>(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2 % avant déduction des coûts et de 2,4 % après cette déduction.</i>		
Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,5% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,3% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	135 EUR
Coûts de transaction	1,43% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	143 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Description : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à ESTR + 2,9% par an	29 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :

reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances> Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG MULTI-CREDIT (EUR) - Part I

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS La Maison de Gestion

ISIN: FR0014009WK8

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 153052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 1 août 2024.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG MULTI CREDIT (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'ESTR capitalisé + 2.9% pour la part R et supérieure à l'ESTR capitalisé + 3.3% pour la part I. Le Fonds est un fonds obligataire qui vise à offrir une performance liée au marché de crédit. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées ainsi que d'instruments dérivés. Les critères d'investissement privilégient les opportunités offertes par les écarts entre le prix de marché d'un titre et sa valeur intrinsèque établie par notre recherche interne, avec l'appoint de recherche externe. La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires. Pour atteindre son objectif le Fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative, de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles. Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés. Le fonds pourra être investi entre 0% et 100% de son actif en instruments du marché monétaire et en autres instruments de taux émis par des entités publiques et/ou privées, sans répartition prédéfinie. L'exposition aux taux d'intérêt sera déterminée de manière opportuniste en fonction des anticipations sur les marchés de taux. La sensibilité globale du portefeuille pourra être comprise entre -2 et 7. L'exposition aux taux

d'intérêt sera réalisée sans référence à une répartition géographique donnée par : - achat d'instruments de taux en direct sur les pays développés ou émergents principalement et à titre accessoire via des OPC obligataires, - la vente ou l'achat de contrats futures et/ou d'options Dans l'optique d'accroître la performance du fonds, le portefeuille pourra recourir aux deux sources de performances suivantes : - les stratégies directionnelles qui consistent à prendre des positions de rétrécissement des spread de crédit d'un emprunteur, - les stratégies de portage qui consistent à investir sur des titres présentant un rendement attractif associé à une volatilité réduite. - Pour mettre en oeuvre ces stratégies le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés comme des CDS sur indices (Credit Default Swaps). Par ailleurs, l'exposition nette au risque de devises est limitée à 10% de l'actif net. Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Affectation des revenus: capitalisation

Période de détention recommandée: 2 années

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux investisseurs non professionnels avec une connaissance financière basique, qui peuvent accepter une possible perte sur le capital investi.

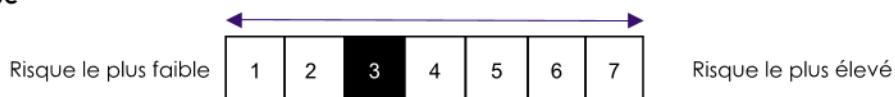
Dépositaire : CACEIS BANK.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion 39 rue du Colisée - 75008 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : contact@lamaisondegestion.com. Internet : www.lamaisondegestion.com

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/ rachats: Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 10 heures auprès de CACEIS Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui est calculée suivant les cours de bourse du jour même, soit à cours inconnu. ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 2 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque de taux, le risque de crédit, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les titres spéculatifs et les marchés émergents.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 2 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 590 EUR	3 770 EUR
Défavorable	Rendement annuel moyen Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-44,13 % 8 050 EUR	-17,72 % 9 180 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,45 %	-1,69 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 990 EUR	11 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,11 %	2,38 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 EUR	12 780 EUR
	Rendement annuel moyen	18,14 %	5,03 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre avril 2021 et avril 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans le proxy entre septembre 2016 et septembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre mars 2020 et mars 2022.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

— qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

— 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 années
Coûts totaux	521 EUR	1 048 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,2%	1,8%
<i>(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2 % avant déduction des coûts et de 2,4 % après cette déduction.</i>		
Composition des coûts		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,5% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,9% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	95 EUR
Coûts de transaction	1,43% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	143 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	L'incidence des commissions liées aux résultats. Description : 10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à ESTR + 3,3% par an	33 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 2 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondegestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :

reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet : <https://www.lamaisondegestion.com/performances> Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

- 08/12/2023 : Ajout d'un mécanisme de Swing Pricing ;
- 01/06/2024 : Déménagement de la société de gestion ;
- 12/07/2024 : Modification de la fourchette d'exposition taux.

3. RAPPORT DE GESTION

Scénario économique

Quatrième trimestre 2023

Économie : noël avant l'heure ...

Dans un contexte de poursuite de la hausse des taux et de fortes tensions géopolitiques, le mois d'octobre laissait présager une fin d'année sombre en termes de performances boursières. Même si les surprises positives dominaient, les résultats des entreprises laissaient un sentiment mitigé et les déceptions étaient sévèrement sanctionnées. L'économie européenne continuait à se contracter en raison des prix de l'énergie, d'une faible demande extérieure et bien sûr de la hausse des taux qui permettait au bund allemand à 10 ans de dépasser le niveau des 3%. La tendance était meilleure outre-Atlantique où la croissance américaine tenait bon et atteignait 4,9% au troisième trimestre.

Dès novembre, les indices ont viré au vert pour terminer l'année avec un S&P 500 qui clôturait à +24,2%, l'Euro Stoxx 50 à +19,2% et le CAC 40 à +16,5%. L'élément déclencheur est venu des banques centrales au vu de l'inflation qui a ralenti pour se stabiliser à +2,4% en novembre contre +2,7% pour l'Europe et +3,2% contre 3,7% côté US. La FED a même annoncé une baisse de 75 points de base en 3 phases de 0,25% en 2024.

Du côté de la BCE, Christine Lagarde a préféré rester prudente et n'a pas écarté une nouvelle hausse des taux même si ce scénario n'est pas privilégié au vu de l'inflation qui a fortement ralenti ces dernières semaines. De plus, la poursuite d'une politique restrictive pourrait fragiliser un peu plus significativement la croissance européenne bien pénalisée par l'Allemagne en récession une bonne partie de l'année du fait de son économie très industrielle.

Le dernier trimestre de l'année n'a pas permis de donner beaucoup de visibilité côté chinois. Les données macro-économiques ont continué à souffler le chaud et le froid, les mauvais chiffres succédant aux bons et vice versa. Les réformes amorcées par le gouvernement ne rassurent toujours pas les Chinois et les investisseurs notamment à cause des problèmes sur l'immobilier résidentiel. Il est à noter cependant que la rencontre entre le président américain Joe Biden et son homologue chinois Xi Jinping a mené à une amélioration des relations diplomatiques entre les deux pays et à la reprise de pourparlers entre la Chine et Taïwan sans pour autant régler les problèmes de fond.

L'année 2023 aura été dominée par les différentes hausses de taux des banques centrales et alimentée par une succession de scénarios : récession, soft landing, stagflation ?

La récession a été évitée permettant à la croissance mondiale de s'établir à 3,2%.

Premier trimestre 2024

Économie : jusqu'ici tout va bien ...

En ce début d'année, les investisseurs attendaient une baisse des taux mais les banques centrales en ont décidé autrement, en maintenant les taux inchangés en raison d'une inflation qui demeure résistante.

Ce contretemps n'a pas empêché les indices boursiers de progresser fortement à l'image du CAC 40 qui, pour la première fois de son histoire, a dépassé le seuil des 8 000 points. Au premier trimestre, il affichait une hausse de 8,8% tandis que le S&P 500 progressait de 10,2% et l'Eurostoxx 50 de 12,4%.

Pourtant, la situation de chaque côté de l'Atlantique est bien différente.

Aux Etats-Unis, l'économie du pays est toujours aussi robuste, suscitant un optimisme accru malgré une inflation en légère hausse. Les dernières prévisions de croissance du PIB pour 2024 sont passées de 1,30% à 2,20%. Les résultats trimestriels des entreprises et, en particulier celles axées sur l'intelligence artificielle ont particulièrement bien performé, avec Nvidia en tête.

En Europe, les résultats des sociétés ont montré que les secteurs de la santé, des spiritueux ou encore du luxe sont au beau fixe avec une croissance de 8,6% pour LVMH et des actions grimpant de plus de 7% pour Richemont. Quant à l'inflation, celle-ci a continué de ralentir pour atteindre 2,6% en février contre 2,8% en janvier. En se rapprochant de l'objectif de 2%, la BCE a laissé entendre que la baisse des taux pourrait bien commencer en juin pour éviter une récession dans la zone euro. En effet, la croissance économique attendue en Europe serait seulement de 0,8% en 2024. La Banque nationale suisse, dont l'inflation est passée sous la barre des 2% a pris les devants et a décidé d'abaisser son taux directeur afin de soutenir l'économie du pays confronté à des difficultés telles que la force du franc suisse et le ralentissement des commandes dans l'industrie. D'autres pays comme la Norvège et le Royaume-Uni envisageraient de suivre leurs pas.

A force de souffler le chaud et le froid, les investisseurs ont fini par bouder la Chine. Ils n'ont pas été convaincus par les réformes mises en place pour contenir la crise immobilière, reléguant au second plan la menace d'une escalade du conflit avec Taiwan, à la suite des élections qui ont vu le parti démocratique défendant l'indépendance du pays remporter l'élection. Pourtant, Pékin a réaffirmé que cette victoire ne changerait rien à la réunification avec la Chine.

Deuxième trimestre 2024

Économie : les cartes sont redistribuées ...

Le premier semestre se termine de façon assez inattendue sur les différentes places boursières mondiales. Le S&P 500 ne cesse d'atteindre de nouveaux sommets et affiche une hausse de près de 15% depuis le début de l'année. Cette performance est essentiellement tirée par les valeurs liées à l'intelligence artificielle. A titre d'exemple, NVidia, une des plus grosses positions de l'indice, est en hausse d'environ 150% en 2024. Cette bonne santé est également due à la normalisation du marché du travail et de la croissance qui confirme le scénario d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine. En outre, l'inflation ralentit enfin en mai et pourrait laisser entrevoir une première baisse des taux en septembre. La FED joue encore la prudence et attend une certaine pérennité de ce ralentissement avant de revoir sa politique de resserrement monétaire. En Europe, la reprise économique s'est confirmée avec un indice PMI composite qui est passé de 51.7 à 52.3 en mai. La croissance du PIB pourrait ainsi s'établir à 1% en 2024. L'inflation qui n'a cessé de ralentir et se rapproche de l'objectif de 2% a poussé la BCE à baissé ses taux de 25 points de base afin de soutenir la reprise européenne. Ces bonnes nouvelles ont permis à l'Eurostoxx de progresser de plus de 8% au premier semestre malgré l'émergence d'incertitudes politiques.

L'impact s'est limité à la France à la suite de la poussée des parties populistes aux élections européennes qui a conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'assemblée nationale. Cette décision a eu pour effet d'éloigner les investisseurs de certaines valeurs dont le secteur d'activité pourraient pâtir d'une nouvelle orientation politique. Les spreads se sont écartés entre la France et l'Allemagne en réaction aux incertitudes liées aux élections législatives anticipées. Le CAC 40 a chuté de 6,4% sur le mois de juin et est légèrement négatif depuis le début de l'année.

La croissance de la Chine a surpris en affichant +5,3% au premier trimestre, bien au-dessus du consensus. Cette donnée crédibilise l'objectif du gouvernement qui a pris de nouvelles mesures en publant Nine point guidelines. Ce rapport a pour but de redonner confiance aux investisseurs, en encourageant les entreprises, entre autres, de verser des dividendes plus élevés ou à lutter contre la corruption.

Sur la période, le Nasdaq a affiché une performance de plus de 32%, du jamais vu depuis 1983, dopé par les valeurs technologiques orientées intelligence artificielle et surnommées les « 7 magnifiques ». Le S&P 500, bien que plus diversifié, profite de l'embellie avec une hausse de +16%. Les indices européens effectuent également un beau parcours avec un progression de +12% pour le Cac 40 et +14% pour l'Eurostoxx 50.

Troisième trimestre 2024

Économie : politiques monétaires alignées

Sur la période, la courbe des différents indices boursiers s'est apparentée à celle des montagnes russes. Début août, la publication décevante des chiffres de l'emploi américain, laissant planer de nouveau le spectre d'une récession, combinée aux inquiétudes suscitées par le dénouement d'opérations de portage sur le yen ont fait plonger les places financières de 5% à plus de 7%. Début septembre, les craintes concernant la croissance économique mondiale après de nouvelles données américaines et chinoises en berne faisaient à nouveau chuter les indices.

Finalement, les bonnes nouvelles qui ont suivi ont balayé l'aversion au risque des investisseurs et les indices boursiers ont fini dans le vert sur la période. Le S&P progressait de 1.52%, l'Eurostoxx 50 de 1.43% et le CAC40 de 0.99%.

Aux Etats-Unis, le chômage a grimpé à 4.3% en juillet contre 3.7% six mois auparavant et le taux d'inflation des prix à la consommation a ralenti à 2.9% en glissement annuel. Afin de soutenir l'emploi et plus confiante quant à un retour durable de l'inflation vers sa cible de 2%, la FED a réduit pour la première fois de 50 points de base ses taux directeurs.

En Europe, la BCE a repris sa politique d'assouplissement en procédant à la deuxième baisse de ses taux de 25 points de base, s'alignant ainsi à la Réserve Fédérale américaine. Malheureusement, la comparaison s'arrête là. En effet, l'inflation est passée sous la cible de 2% dans les deux principales économies, la France et l'Allemagne, alors que le marché du travail a ralenti et que les hausses de salaires sont plus lentes.

En outre, la croissance économique dans la zone euro a été légèrement révisée à la baisse en raison du ralentissement de l'activité des services et de l'industrie manufacturière. La BCE prévoit désormais une hausse du PIB de 0.8% contre 0.9% auparavant.

La Chine est entrée dans l'année du dragon de bois qui incarne succès et prospérité. Après avoir essayé en vain de rassurer les investisseurs, leur plan de relance présenté en septembre se veut plus ambitieux. En effet, il devrait permettre d'augmenter les dépenses budgétaires, de stabiliser les prix de l'immobilier et de soutenir la consommation des ménages à faibles revenus. Autre changement notable : la reconnaissance des risques de déflation immobilière.

Ce plan a entraîné un fort rebond des valeurs exposées à la Chine, notamment le secteur du luxe. L'indice MSCI China progressait d'ailleurs de 20% en quelques jours alors qu'il affichait une baisse de 50% depuis février 2021. Preuve que l'attrait pour l'empire du soleil levant est de retour.

Perspectives : volatilité ! volatilité !

Le prochain trimestre devrait également être très volatile.

Même si la baisse des taux a bien démarré et devrait se poursuivre afin de soutenir la croissance, plusieurs éléments pourraient jouer les oiseaux de mauvais augure.

Tout d'abord, les tensions au Moyen-Orient et la crainte d'une extension du conflit auraient des conséquences non seulement sur l'économie mondiale mais également sur les politiques monétaires.

Outre-Atlantique, les fondamentaux restent solides : croissance des revenus des entreprises et des rémunérations, taux d'épargne confortable ... Seule variable, le marché du travail qui montre des signes de ralentissement et joue un rôle important sur la confiance des ménages.

Les élections américaines prévues en novembre auront également un impact sur le choix des valeurs qui profiteront de la victoire de Donald Trump ou de Kamala Harris. Les derniers sondages montrent le clan démocrate légèrement en tête mais nous ne sommes (peut-être pas) au bout de nos surprises après la tentative d'assassinat sur Donald Trump et le retrait de Joe Biden.

En Europe, la faiblesse de la croissance et une inflation qui est passée sous la barre des 2% pour s'établir à 1,8% en septembre devraient inciter la BCE à abaisser ses taux plus tôt que prévu. En effet, le consensus prévoit maintenant une baisse en octobre en plus de décembre.

En outre, les résultats du troisième trimestre des entreprises qui débuteront mi-octobre seront déterminants pour évaluer l'attrait de l'Europe. La tendance n'est pas des plus optimistes pour certains secteurs comme celui du luxe dépendant du marché chinois. Après l'annonce par Stellantis d'un nouvel abaissement de ses prévisions annuelles, le manque de compétitivité du véhicule électrique, la chute d'immatriculations neuves ou encore les nouveaux objectifs d'émissions de CO2 sont autant d'éléments qui ne présagent rien de bon chez les constructeurs automobiles. Une probable hausse des droits de douane pourrait néanmoins soulager le secteur.

En France, le discours de politique générale du nouveau premier ministre français début octobre est très attendu. L'enjeu est de taille pour le pays dont le déficit public ne cesse de grimper. Initialement prévu à 4.9% du PIB, il devrait finalement atteindre 6%. La gageure de Michel Barnier pour rassurer la commission européenne, et les investisseurs qui boudent déjà le continent, sera de taille.

Performance

ISIN	Actif Net	Valeur Liquidative		Performance YTD
	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2024	29/09/2023
Part I : FR0014009WK8	8 891 984,25	10 649.48	12 019.00	+ 12.86%
Part R : FR0014009WJ0	22 314 381,55	1 060.07	1 192.29	+ 12.47%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	1 989 900,00	1 488 384,00
ENEL 4.75% PERP	1 383 405,14	832 976,35
CAIXABANK 6.875% 25-10-33 EMTN	1 185 655,18	839 975,78
INTE 8.248% 21-11-33 EMTN	992 053,59	1 027 534,69
UNICREDIT 4.3% 23-01-31 EMTN	997 510,00	992 480,00
ENGIE 4.75% PERP	900 000,00	896 460,00
FORVIA 5.125% 15-06-29	1 123 857,80	628 312,50
ELO 5.875% 17-04-28 EMTN	794 700,00	766 604,00
BAYER 6.625% 25-09-83	699 300,00	726 742,00
NN GROUP NV 6.375% PERP	998 960,00	403 950,00

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 18 042 891,44

- o Change à terme :
- o Future : 6 342 716,54
- o Options : 1 700 174,90
- o Swap : 10 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
	NEWEDGE GROUP

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces(*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	842 806,67
Total	842 806,67

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus(*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse www.lamaisondegestion.com

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 321-133 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse www.lamaisondegestion.com ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RECOURS A DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

L'OPCVM n'a pas eu recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE au cours de l'exercice sous revue.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa gestion, le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le Profil de risque du fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles dans une annexe au présent document.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH "), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe consistant à " ne pas causer de préjudice important " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Fonds prend actuellement un engagement minimal de 0% concernant les investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables au sens de la Taxonomie.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales vise à favoriser une gestion adéquate et efficace des risques sans offrir des rémunérations qui encouragent une prise de risque excessive. Elle est toujours conforme et alignée à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs intérêts à long terme, tels que les perspectives de croissance durable. Elle est conforme aux principes relatifs à la protection des clients et des investisseurs dans le cadre des services fournis et comprend des mesures permettant d'éviter les conflits d'intérêts. Les politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter les employés à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS Holding France SA s'applique à l'ensemble des entités légales en France parmi lesquelles UBS La Maison de Gestion (LMDG). S'agissant de LMDG, elle vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux investissements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM), transposée en droit français par le décret ministériel n ° 2016-312 du 17 mars 2016; (iii) les articles L533-22-2 du code monétaire et financier et les articles 321-125 et 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les lignes directrices de l'ESMA sur les bonnes politiques de rémunération en vertu de la directive OPCVM et de l'AIFMD publiées le 31 mars 2016 (les lignes directrices); (v) la position de l'AMF n ° 2013-11 en date d'août 2013 concernant la rémunération versée par les gestionnaires; et (vi) les directives de l'AMF sur la directive OPCVM V publiée le 3 août 2016.

Conformément au Règlement UE 2019/2088, le risque de durabilité est pris en considération dans le processus de rémunération. La politique est compatible avec l'intégration des risques en matière de durabilité.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, les voitures de société, des indemnités de formation, les indemnités de représentation et les frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les employés sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne remet pas en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Paiement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujetti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujetti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés au 3° et 4° du I de l'article 107 du Règlement délégué (UE) n°231/2013 et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil d'Administration de la société UBS holding (France) S.A a décidé de créer, pour l'assister dans l'exercice de sa mission de fixation des principes de la politique de rémunération, le Comité prévu aux articles L.511-89 et L.511-102 du code monétaire et financier et a donné à ce Comité la dénomination de « Comité de Rémunération ». Les modifications et adaptations ultérieures de ces principes seront opérées par le Conseil d'Administration.

Parmi les missions attribuées au comité de rémunération figure la revue annuelle de la politique de rémunération afin de valider qu'elle est toujours conforme à la réglementation applicable et, le cas échéant, proposer des modifications.

La politique de rémunération a été mise à jour par le Comité des rémunérations.

La rémunération variable du personnel identifié de la Maison de Gestion est assujettie à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans ;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200'000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante :

- Un minimum de 50% du variable total est différé, investi à 100% dans un fond notionnel
- L'acquisition se fera sur 5 ans
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le service conformité et contrôle interne (Compliance and Operational Control) effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Rapport quantitatif 2023

Divulgation des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	36	20	16
Rémunération fixe	3 535 290	2 333 500	1 201 790
Rémunération variable	773 500	561 500	212 000
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	4 308 790	2 895 000	1 413 790

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

39 rue du Colisée,

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2024**

LMDG MULTI-CREDIT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
UBS LA MAISON DE GESTION
39 Rue du Colisée
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LMDG MULTI-CREDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.24 18:06:35 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	682 567,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	682 567,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	29 139 509,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 139 509,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	429 326,64
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	429 326,64
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	945 045,53
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	31 196 448,46
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 910 069,63
Comptes financiers	9 816 852,35
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	12 726 921,98
Total de l'actif I+II	43 923 370,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR		30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital		27 718 581,81
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice		3 487 783,99
Capitaux propres I		31 206 365,80
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)		31 206 365,80
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		102 878,64
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		102 878,64
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs		3 544 566,01
Concours bancaires		9 069 559,99
Sous-total autres passifs IV		12 614 126,00
Total Passifs : I+II+III+IV		43 923 370,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	10 236,24
Produits sur obligations	1 779 647,85
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	13 888,89
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	69 714,39
Sous-total produits sur opérations financières	1 873 487,37
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	-382,82
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-96 883,11
Sous-total charges sur opérations financières	-97 265,93
Total revenus financiers nets (A)	1 776 221,44
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	5 369,04
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-485 713,70
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-480 344,66
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 295 876,78
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-75 089,83
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 220 786,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 334 183,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-353 436,54
Frais de recherche	-11 497,41
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	969 249,57
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-103 537,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	865 712,13

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 341 682,66
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	86 818,87
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 428 501,53
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-27 216,62
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 401 284,91
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	3 487 783,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif du Fonds est de procurer sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée nette de frais supérieure à l'ESTR capitalisé + 2.9% pour la part R et supérieure à l'ESTR capitalisé +3.3% pour la part I.

A titre indicatif, la performance du fonds peut se comparer à une allocation type combinant 50% ICE BofA BB Euro High Yield Index +25% Bloomberg Global COCO HY Index + 25% ICE BofA Euro Non-Financial Subordinated Index. Le fonds intègre dans son objectif de gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

LMdG MULTI-CREDIT (EUR) est un fonds obligataire qui vise à offrir une performance liée au marché de crédit. Le Fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées ainsi que d'instruments dérivés. Les critères d'investissement privilégient les opportunités offertes par les écarts entre le prix de marché d'un titre et sa valeur intrinsèque établie par notre recherche interne, avec l'appoint de recherche externe.

La politique de gestion est discrétionnaire, active et opportuniste. La construction du portefeuille repose sur une analyse de l'environnement macro-économique afin de définir l'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires. La sélection des titres s'effectue à partir d'une approche micro-économique qui intègre (i) les fondamentaux de l'entreprise : financiers, qualité du management, potentiel de développement du secteur et de l'entreprise au sein de son secteur et (ii) les caractéristiques de l'instrument : attractivité relative par rapport à son secteur, une courbe de rendement, rémunération pour le risque crédit, liquidité, etc. Cette sélection au cas par cas et hors indice de référence constitue la stratégie de «bond-picking».

Pour atteindre son objectif le fonds peut investir dans tout type de dette y compris de la dette de la catégorie spéculative (le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en titres appartenant à la catégorie spéculative), de la dette subordonnée des entreprises financières et non-financières ainsi que de la dette convertible. Le Fonds ne va pas chercher une exposition directe aux marchés d'actions mais peut néanmoins afficher une exposition au travers des obligations convertibles.

Pour gérer cette exposition le gérant peut recourir à des instruments dérivés.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	30 469 198,34	31 206 365,80
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I en EUR		
Actif net	12 074 725,93	8 891 984,25
Nombre de titres	1 133,832	739,827
Valeur liquidative unitaire	10 649,48	12 019,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,20	332,96
Capitalisation unitaire sur revenu	380,64	498,13
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R en EUR		
Actif net	18 394 472,41	22 314 381,55
Nombre de titres	17 352,087	18 715,539
Valeur liquidative unitaire	1 060,07	1 192,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,37	33,09
Capitalisation unitaire sur revenu	33,24	45,53

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investment Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter:

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement, facturées à l'OPCVM,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de gestion financière	Actif net	1% TTC maximum	0,60% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC maximum (avec un minimum de 35 000 euros)	0,10% TTC maximum (avec un minimum de 35 000 euros)
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	non significatifs		
Commission de mouvement	Néant		
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à ESTR + 2.9% par an	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à ESTR + 3.3% par an

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	Capitalisation	Capitalisation
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	30 469 198,34
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 261 742,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 218 202,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 295 876,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	969 249,57
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 428 501,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	31 206 365,80

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	123,995	1 404 885,24
Parts rachetées durant l'exercice	-518,000	-5 949 942,43
Solde net des souscriptions/rachats	-394,005	-4 545 057,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	739,827	
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	5 106,862	5 856 856,98
Parts rachetées durant l'exercice	-3 743,410	-4 268 260,21
Solde net des souscriptions/rachats	1 363,452	1 588 596,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 715,539	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

		En montant
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises		
Commissions de souscription acquises		
Commissions de rachat acquises		
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises		
Commissions de souscription acquises		
Commissions de rachat acquises		

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I FR0014009WK8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 891 984,25	739,827	12 019,00
LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R FR0014009WJ0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	22 314 381,55	18 715,539	1 192,29

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options	-328,13	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	-328,13					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
LUXEMBOURG	506,72			506,72	506,72	
FRANCE	175,85			175,85	175,85	
Total	682,57			682,57	682,57	

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	29 139,51	29 139,51			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	9 816,85				9 816,85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-9 069,56				-9 069,56
Hors-bilan					
Futures	NA	-6 342,72			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		22 796,79			747,29

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations				271,40	2 929,56	5 340,74	20 597,80
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	9 816,85						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-9 069,56						
Hors-bilan							
Futures						-6 342,71	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	747,29			271,40	2 929,56	-1 001,97	20 597,80

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 NLG +/-	Devise 4 JPY +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées	4 918,35	5 006,18	316,23		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances				69,90	
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers	-4 696,68	-4 274,11		-98,77	
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	221,67	732,07	316,23	-28,87	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			682,57
Obligations et valeurs assimilées	13 243,82	15 363,31	532,37
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			10 000,00
Solde net	13 243,82	15 363,31	11 214,94

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
NEWEDGE GROUP	841,42	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)	1 310,57	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
SG SECURITIES (PARIS)		842,81

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créesances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créesances		
	Ventes à règlement différé	1 488 384,00
	Dépôts de garantie en espèces	109 674,98
	Coupons et dividendes en espèces	1 437,50
	Collatéraux	1 310 573,15
Total des créances		2 910 069,63
Dettes		
	Achats à règlement différé	2 496 374,12
	Frais de gestion fixe	26 075,85
	Frais de gestion variable	178 617,81
	Collatéraux	842 806,67
	Autres dettes	691,56
Total des dettes		3 544 566,01
Total des créances et des dettes		-634 496,38

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	78 778,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Frais de gestion variables provisionnés	47 036,43
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,43
Frais de gestion variables acquis	23 972,65
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	2 059,20
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	230 194,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Frais de gestion variables provisionnés	91 352,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,44
Frais de gestion variables acquis	14 380,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	3 309,84

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 220 786,95
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	1 220 786,95
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 220 786,95

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	368 536,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	368 536,21
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	368 536,21
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	368 536,21
Total	368 536,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	852 250,74
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	852 250,74
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	852 250,74
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	852 250,74
Total	852 250,74
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	865 712,13
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	865 712,13
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	865 712,13

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	246 335,04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	246 335,04
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	246 335,04
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	246 335,04
Total	246 335,04
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	619 377,09
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	619 377,09
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	619 377,09
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	619 377,09
Total	619 377,09
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			682 567,25	2,19
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			682 567,25	2,19
Banques commerciales			506 717,25	1,63
THE BANK OF NEW YORK MELLON LUXEMB SA E3R+4.5% 15-12-50 CV	EUR	900 000	506 717,25	1,63
Soins et autres services médicaux			175 850,00	0,56
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	5 000	175 850,00	0,56
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			29 139 509,04	93,37
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 139 509,04	93,37
Assurance			4 999 649,10	16,02
AEGON 1.506% PERP	NLG	800 000	316 230,48	1,01
AEGON 5.625% 29-12-49	EUR	700 000	708 753,79	2,27
ALLIANZ SE 2.625% PERP	EUR	600 000	502 649,05	1,61
AVIVA 6.875% 20-05-58 EMTN	GBP	600 000	769 368,78	2,47
AXA 6.375% PERP EMTN	EUR	500 000	530 065,38	1,70
CNP ASSURANCES 4.875% 16-07-54	EUR	400 000	419 318,27	1,34
CNP ASSURANCES 4.875% PERP	USD	600 000	496 215,73	1,59
LA MONDIALE 6.75% 31-12-49	EUR	600 000	611 095,08	1,96
SCOR 5.25% PERP	USD	800 000	645 952,54	2,07
Banques commerciales			7 613 781,24	24,39
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	400 000	512 592,67	1,64
BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN	EUR	500 000	497 675,00	1,59
CAIXABANK 6.875% 25-10-33 EMTN	GBP	300 000	384 701,27	1,23
CMZB FRANCFOR 8.625% 28-02-33	GBP	400 000	544 964,75	1,75
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 7.875% PERP	EUR	600 000	653 380,68	2,09
DEUTSCHE BK FRANKFURT BRANCH 8.125% PERP	EUR	600 000	639 747,90	2,05
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 4.0% 24-06-32	EUR	500 000	505 134,86	1,62
INTE 4.198% 01-06-32	USD	800 000	650 086,81	2,08
INTE 7.0% PERP	EUR	500 000	530 341,96	1,70
KBC GROUPE 6.25% PERP	EUR	800 000	805 125,56	2,58
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	400 000	506 138,12	1,62
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 7.5% PERP	GBP	300 000	363 596,13	1,17
SG 6.75% PERP	USD	600 000	528 462,88	1,69
UNICREDIT 7.296% 02-04-34 EMTN	USD	500 000	491 832,65	1,58
Composants automobiles			505 946,32	1,62
FORVIA 5.125% 15-06-29	EUR	500 000	505 946,32	1,62
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			616 097,93	1,97
NN GROUP NV 6.375% PERP	EUR	600 000	616 097,93	1,97
Électricité			2 386 506,58	7,65
EDF 3.375% PERP	EUR	800 000	730 585,59	2,35
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMB 1.375% 31-08-81	EUR	600 000	540 363,08	1,73
ENEL 4.75% PERP	EUR	550 000	565 461,74	1,81

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NEXTERA ENERGY CAPITAL 5.65% 01-05-79	USD	600 000	550 096,17	1,76
Gestion et promotion immobilière			667 340,84	2,14
WEA FINNANCE LLC 4.625% 20-09-48	USD	900 000	667 340,84	2,14
Marches de capitaux			2 465 408,52	7,90
BANCO NTANDER 2.25% 04-10-32	GBP	600 000	672 171,70	2,15
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 7.0% PERP	EUR	400 000	418 483,57	1,34
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.5% PERP	EUR	400 000	360 882,30	1,16
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32	EUR	900 000	1 013 870,95	3,25
Ordinateurs et périphériques			308 065,05	0,99
XEROX HOLDINGS CORPORATION 5.5% 15-08-28	USD	400 000	308 065,05	0,99
Pétrole et gaz			649 574,54	2,08
ENI 2.75% PERP	EUR	700 000	649 574,54	2,08
Produits chimiques			928 446,85	2,98
BRASKEM NETHERLANDS FINANCE BV 8.5% 12-01-31	USD	600 000	580 305,54	1,86
RDSALN 0 7/8 11/08/39	EUR	500 000	348 141,31	1,12
Produits pharmaceutiques			786 489,84	2,52
BAYER 7.0% 25-09-83	EUR	700 000	786 489,84	2,52
Services aux collectivités			1 302 843,29	4,17
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.85% 30-06-20	EUR	800 000	375 793,97	1,20
GDF SUEZ 5.95% 16/03/2111 EMTN	EUR	300 000	394 676,01	1,26
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.15% 01-10-39	EUR	500 000	532 373,31	1,71
Services aux entreprises			1 141 475,41	3,66
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	600 000	576 702,99	1,85
VIRGIN MONEY UK 11.0% 31-12-99	GBP	400 000	564 772,42	1,81
Services de télécommunication diversifiés			1 865 441,76	5,98
BRITISH TEL 8.375% 20-12-83	GBP	500 000	687 858,40	2,21
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 5.25% 17-03-55	EUR	500 000	512 520,31	1,64
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	600 000	665 063,05	2,13
Services de télécommunication mobile			567 230,43	1,82
SOFTBANK GROUP 5.375% 08-01-29	EUR	550 000	567 230,43	1,82
Services financiers diversifiés			1 551 522,01	4,97
AFFLELOU SAS 6.0% 25-07-29	EUR	450 000	468 411,26	1,50
AVIS BUDGET FINANCE 7.0% 28-02-29	EUR	500 000	503 199,17	1,61
HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG 1.375% 08-10-36	EUR	400 000	308 507,78	0,99
QUATRIM SASU FIX 15-01-27	EUR	266 430	271 403,80	0,87
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			464 644,30	1,49
UNIBAIL RODAMCO SE 7.25% PERP	EUR	400 000	464 644,30	1,49
Transport routier et ferroviaire			319 045,03	1,02
DEUTSCHE BAHN FINANCE 0.625% 08-12-50	EUR	600 000	319 045,03	1,02

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			429 326,64	1,38
Autres OPC et fonds d'investissement			429 326,64	1,38
Gestion collective			429 326,64	1,38
ISHARES MBS ETF	USD	5 000	429 326,64	1,38
Total			30 251 402,93	96,94

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
DJES BANKS 03/2025 PUT 100	-2 100			686 022,75
DJES BANKS 12/2024 PUT 135	550	74 250,00	-73 500,00	-1 014 152,15
Sous-total 2.		74 250,00	-73 500,00	-328 129,40
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		74 250,00	-73 500,00	-328 129,40

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
JAP GOVT 10 1224	-7		-29 378,64	-6 342 716,54
Sous-total 1.			-29 378,64	-6 342 716,54
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total			-29 378,64	-6 342 716,54

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
ITRAXX EUR XOVER S42	10 000 000	841 416,89		10 000 000,00
Sous-total 4.		841 416,89		10 000 000,00
Total		841 416,89		10 000 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	30 251 402,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	750,00
Total instruments financiers à terme - actions	-29 378,64
Total instruments financiers à terme - taux	841 416,89
Total instruments financiers à terme - change	841 416,89
Total instruments financiers à terme - crédit	12 756 300,62
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-12 614 126,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	12 756 300,62
Autres passifs (-)	-12 614 126,00
Passifs de financement (-)	31 206 365,80
Total = actif net	31 206 365,80

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	EUR	739,827	12 019,00
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	EUR	18 715,539	1 192,29

LMDG MULTI-CREDIT (EUR)

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00
DÉPÔTS	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	29 020 134,39
Actions et valeurs assimilées	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	28 977 234,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 977 234,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	42 900,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	42 900,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
CRÉANCES	6 962 778,76
Opérations de change à terme de devises	5 559 731,27
Autres	1 403 047,49
COMPTES FINANCIERS	881 589,06
Liquidités	881 589,06
TOTAL DE L'ACTIF	36 864 502,21

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	29 449 402,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 303,38
Résultat de l'exercice (a,b)	1 008 492,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	30 469 198,34
* Montant représentatif de l'actif net	
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 900,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	42 900,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	42 900,00
Autres opérations	0,00
DETTES	5 582 290,75
Opérations de change à terme de devises	5 556 942,85
Autres	25 347,90
COMPTE FINANCIERS	770 113,12
Concours bancaires courants	770 113,12
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	36 864 502,21

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Contrats futures	
DJES BANKS 1223	2 462 900,00
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
AUTRES OPÉRATIONS	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	60 569,20
Produits sur actions et valeurs assimilées	43 454,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	997 826,79
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	1 101 850,34
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	118 024,51
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	118 024,51
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	983 825,83
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	213 940,62
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	769 885,21
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	238 606,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 008 492,15

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 septembre 2023 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 5 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter:

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de de mouvement, facturées à l'OPCVM,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au Fonds, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé destiné à l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part R	Part I
Frais de gestion financière	Actif net	1% TTC maximum	0,60% TTC maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC maximum (avec un minimum de 35 000 euros)	0,10% TTC maximum (avec un minimum de 35 000 euros)
Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	non significatifs		
Commission de mouvement	Néant		
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 2.9% par an	10% TTC de la surperformance annuelle du fonds par rapport à €STR + 3.3% par an

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	Capitalisation	Capitalisation
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	35 459 294,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 059 171,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	574 010,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-308 667,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 713 157,28
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 607 346,75
Frais de transactions	-41 662,17
Différences de change	51 023,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-38 425,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-38 425,08</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-42 900,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-42 900,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	769 885,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	30 469 198,34

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	562 920,73	1,85
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 139 863,03	3,74
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	12 583 374,82	41,30
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 691 075,81	48,21
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	28 977 234,39	95,10
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	2 462 900,00	8,08
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 462 900,00	8,08
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	27 956 853,51	91,75	0,00	0,00	1 020 380,88	3,35	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 589,06	2,89
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770 113,12	2,53
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	274 818,92	0,90	500 003,52	1,64	2 357 134,33	7,74	25 845 277,62	84,82
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	881 589,06	2,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	770 113,12	2,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 919 265,47	12,86	3 119 836,92	10,24	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	873 119,85	2,87	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	1 647 721,94	5,41	3 909 220,91	12,83	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	770 113,12	2,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	5 559 731,27
	Dépôts de garantie en espèces	266 140,70
	Coupons et dividendes en espèces	1 437,50
	Collatéraux	1 135 469,29
TOTAL DES CRÉANCES		6 962 778,76
DETTES		
	Vente à terme de devise	5 556 942,85
	Frais de gestion fixe	22 332,02
	Frais de gestion variable	3 015,88
TOTAL DES DETTES		5 582 290,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		1 380 488,01

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 418,732	14 509 269,69
Parts rachetées durant l'exercice	-284,900	-2 935 186,61
Solde net des souscriptions/rachats	1 133,832	11 574 083,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 133,832	
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	20 347,159	20 950 024,80
Parts rachetées durant l'exercice	-2 995,072	-3 123 985,16
Solde net des souscriptions/rachats	17 352,087	17 826 039,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17 352,087	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

		29/09/2023
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Commissions de garantie		0,00
Frais de gestion fixes		70 136,11
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,77
Frais de gestion variables provisionnés		0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés		0,00
Frais de gestion variables acquis		662,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		0,01
Rétrocessions des frais de gestion		0,00
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Commissions de garantie		0,00
Frais de gestion fixes		140 788,63
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,16
Frais de gestion variables provisionnés		0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés		0,00
Frais de gestion variables acquis		2 353,75
Pourcentage de frais de gestion variables acquis		0,02
Rétrocessions des frais de gestion		0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

		29/09/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		0,00
Résultat		1 008 492,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		0,00
Total		1 008 492,15
		29/09/2023
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Affectation		
Distribution		0,00
Report à nouveau de l'exercice		0,00
Capitalisation		431 587,59
Total		431 587,59
		29/09/2023
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Affectation		
Distribution		0,00
Report à nouveau de l'exercice		0,00
Capitalisation		576 904,56
Total		576 904,56

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

		29/09/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice		11 303,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		0,00
Total		11 303,38

		29/09/2023
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		4 770,48
Total		4 770,48

		29/09/2023
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R		
Affectation		
Distribution		0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées		0,00
Capitalisation		6 532,90
Total		6 532,90

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/09/2023
Actif net Global en EUR	30 469 198,34
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I en EUR	
Actif net	12 074 725,93
Nombre de titres	1 133,832
Valeur liquidative unitaire	10 649,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,20
Capitalisation unitaire sur résultat	380,64
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R en EUR	
Actif net	18 394 472,41
Nombre de titres	17 352,087
Valeur liquidative unitaire	1 060,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,37
Capitalisation unitaire sur résultat	33,24

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 3.2% PERP	USD	400 000	274 774,76	0,90
BAYER AUTRE V 25-03-82	EUR	700 000	656 874,26	2,16
CMZB FRANCFOR 6.5% PERP	EUR	600 000	527 312,43	1,73
CMZB FRANCFOR 6.75% 05-10-33	EUR	500 000	502 527,05	1,65
DEUT BA 4.0 06-32	EUR	800 000	724 100,87	2,38
DEUT BANK AG 7.125% 31-12-99	GBP	300 000	293 171,03	0,96
DEUTSCHE LUFTHANSA AG AUTRE R+0.0% 12-08-75	EUR	500 000	482 988,77	1,58
DOUGLAS 6.0% 08-04-26	EUR	500 000	500 003,52	1,65
ENBW ENERGIE BADENWUERTTEMB 1.375% 31-08-81	EUR	800 000	641 479,58	2,10
TOTAL ALLEMAGNE			4 603 232,27	15,11
AUTRICHE				
OMV AG 2.5% PERP	EUR	800 000	725 206,05	2,38
RAIF BA 7.375 12-32	EUR	800 000	824 665,21	2,71
RAIF BANK FLR PERP	EUR	600 000	537 392,11	1,76
TOTAL AUTRICHE			2 087 263,37	6,85
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.75% PERP	EUR	600 000	519 474,92	1,70
BANCO DE BADELL 6.0% 16-08-33	EUR	1 000 000	945 043,11	3,10
BANCO NTANDER 4.75% PERP	EUR	600 000	501 953,97	1,64
CAIXABANK 5.25% PERP	EUR	600 000	518 955,23	1,71
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	500 000	416 033,23	1,37
TOTAL ESPAGNE			2 901 460,46	9,52
FRANCE				
AIR FR KLM 8.125% 31-05-28	EUR	600 000	642 681,80	2,11
BNP PAR 7.0% PERP	USD	600 000	523 866,51	1,72
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	600 000	386 427,52	1,27
CA 6.875% PERP	USD	600 000	554 746,16	1,82
CLARIANE 1.875% PERP CV	EUR	5 000	146 887,50	0,48
CNP ASSURANCES 4.75% PERP	EUR	600 000	556 448,67	1,83
EDF 3.375% PERP	EUR	1 000 000	775 365,98	2,55
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	300 000	274 818,92	0,90
RENA CR 2.625 02-30	EUR	600 000	575 521,60	1,89
SCOR 5.25% PERP	USD	400 000	287 563,00	0,94
SG 6.75% PERP	USD	800 000	642 665,41	2,10
UBISOFT ENTERTAINMENT SA	EUR	600 000	485 053,76	1,59
UNIB RO FIX 12-99	EUR	1 000 000	919 008,61	3,02
TOTAL FRANCE			6 771 055,44	22,22
ITALIE				
ENEL 1.375% PERP	EUR	800 000	659 715,15	2,16
ENI 2.75% PERP	EUR	1 000 000	799 739,26	2,63
INTE 5.5% PERP EMTN	EUR	500 000	428 345,38	1,40
INTE 8.505% 20-09-32 EMTN	GBP	800 000	921 270,82	3,03
TELE IT 6.875 02-28	EUR	800 000	813 365,54	2,67
UNICREDIT 3.875% PERP CV EMTN	EUR	700 000	531 004,72	1,74

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT 7.296% 02-04-34 EMTN	USD	900 000	833 977,62	2,74
TOTAL ITALIE			4 987 418,49	16,37
PAYS-BAS				
ABERTIS FINANCE BV 2.625% PERP	EUR	1 000 000	862 053,52	2,83
ING GROEP NV 4.25% PERP	USD	250 000	156 474,95	0,51
ING GROEP NV 6.5% PERP	USD	700 000	645 197,06	2,12
REPS IN 2.5 PERP	EUR	800 000	717 613,16	2,36
TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP	EUR	800 000	637 786,82	2,09
TENNET HOLDING BV 2.75% 17-05-42	EUR	800 000	694 286,75	2,28
TOTAL PAYS-BAS			3 713 412,26	12,19
PORTUGAL				
ENER DE 1.875 08-81	EUR	500 000	446 123,16	1,46
TOTAL PORTUGAL			446 123,16	1,46
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 9.25% PERP	GBP	600 000	637 576,23	2,10
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	900 000	826 888,94	2,71
HSBC 5.875% PERP	GBP	600 000	619 334,61	2,03
LLOY BA 8.5 PERP	GBP	600 000	648 484,23	2,13
VODAFONE GROUP 3.0% 27-08-80	EUR	900 000	734 984,93	2,41
TOTAL ROYAUME-UNI			3 467 268,94	11,38
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			28 977 234,39	95,10
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			28 977 234,39	95,10
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJES BANKS 1223	EUR	-440	-42 900,00	-0,14
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-42 900,00	-0,14
TOTAL Engagements à terme fermes			-42 900,00	-0,14
TOTAL Instruments financier à terme			-42 900,00	-0,14
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	42 900	42 900,00	0,14
TOTAL Appel de marge			42 900,00	0,14
Créances			6 962 778,76	22,86
Dettes			-5 582 290,75	-18,33
Comptes financiers			111 475,94	0,37
Actif net			30 469 198,34	100,00

Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART I	EUR	1 133,832	10 649,48
Part LMDG MULTI-CREDIT (EUR) PART R	EUR	17 352,087	1 060,07

7. ANNEXE(S)

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: LMdG Multi-Credit

Identifiant d'entité juridique: UBS LA MAISON de Gestion – Code LEI : 9695000S6UHSY8EP5F48

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

  **Oui**

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

   **Non**

Il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il contiendra une proportion minimal de 10 % d'investissements durables :

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

 Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Des filtres d'exclusions sectorielles et normatives sont appliqués au processus de construction du portefeuille afin de restreindre les investissements dans des sociétés et des émetteurs fortement exposés à certaines activités jugées préjudiciables à l'environnement ou à la société dans son ensemble comme : les armes controversées, l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux, la production de tabac. Le détail de la politique d'exclusion de la Société de Gestion est disponible sur le site internet : www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires.

De plus, un score ESG global est utilisé pour identifier les entreprises les plus mal notées et les exclure de l'univers d'investissement. Ce score ESG étant composé du score E et S, les bonnes pratiques environnementales et sociales des entreprises sont promues.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les filtres d'exclusions mentionnés excluent donc les entreprises dont la production de tabac représente plus de 5% du chiffre d'affaires et celles dont l'extraction de charbon thermique et sables bitumineux représentent respectivement 20% du chiffres d'affaires. Le fonds exclut également les entreprises impliquées dans une controverse très sévère (dont la notation liée aux controverses est de 0).

De plus, le score ESG global fourni par l'agence de notation MSCI et utilisé pour réduire l'univers d'investissement en excluant 20% des entreprises les moins bien notées, nous permet de prendre en compte de nombreux indicateurs de durabilité.

Cette application des différents filtres d'exclusion (exclusions globales, controverses, exclusion des 20% les moins bien notés) a pour finalité d'imposer un seuil de notation ESG au-dessus duquel l'investissement est possible.

Enfin, au moins 90% du portefeuille est investi sur des valeurs notées ESG et dont la note est supérieure au seuil de notation ESG évoqué précédemment.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Le fonds a été créé le 26 septembre 2022.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Non applicable



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
26/09/2022 – 29/09/2023

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

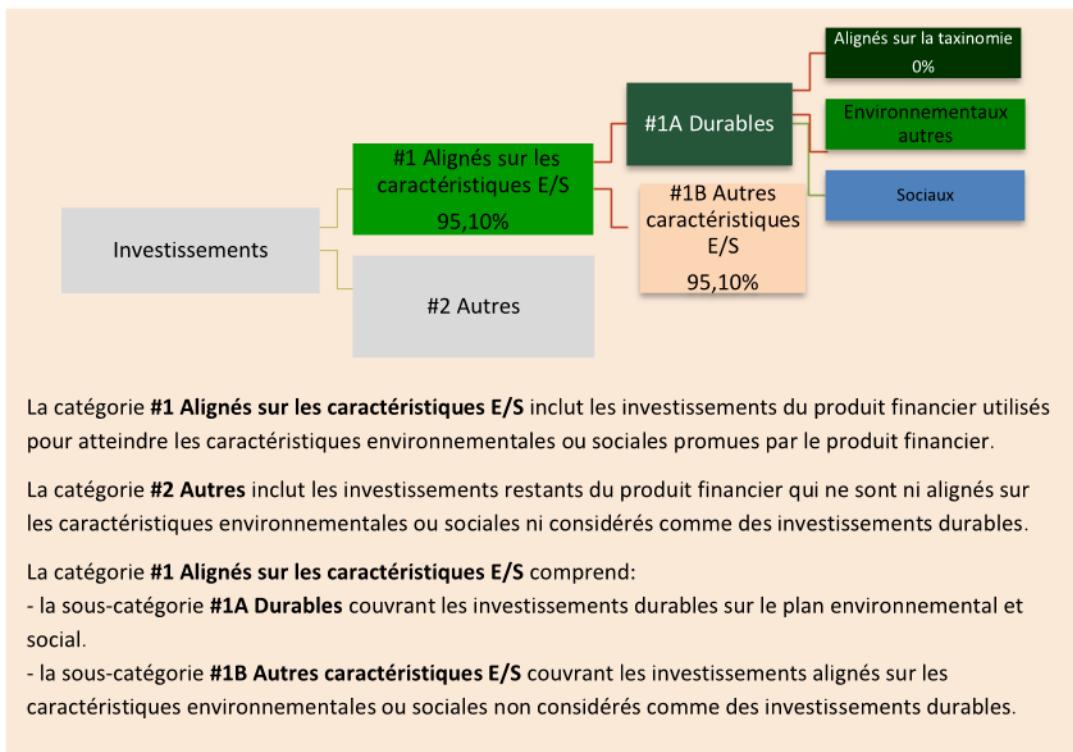
Titre	Code	Score
BANC N1 2.25 10-32		2.15
WEA FIN 4.625 09-48		2.14

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité?

Quelle était l'Allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Au moins 95,10% de votre portefeuille est aligné sur les caractéristiques E/S. La catégorie #2 Autres n'a pas excédé 10%.

Au 29/09/2023, 95,10% de votre portefeuille était aligné sur les caractéristiques E/S.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

L'Allocation d'actifs du fonds LMDG Multi-Crédit était composée d'instruments de taux émis par des entités aussi bien publiques que privées dans différents secteurs (Finance, Industrie, Energies, Matériaux, Consommation Discrétionnaire, Biens de consommation, Santé, Services de communication, Informations et Technologies).



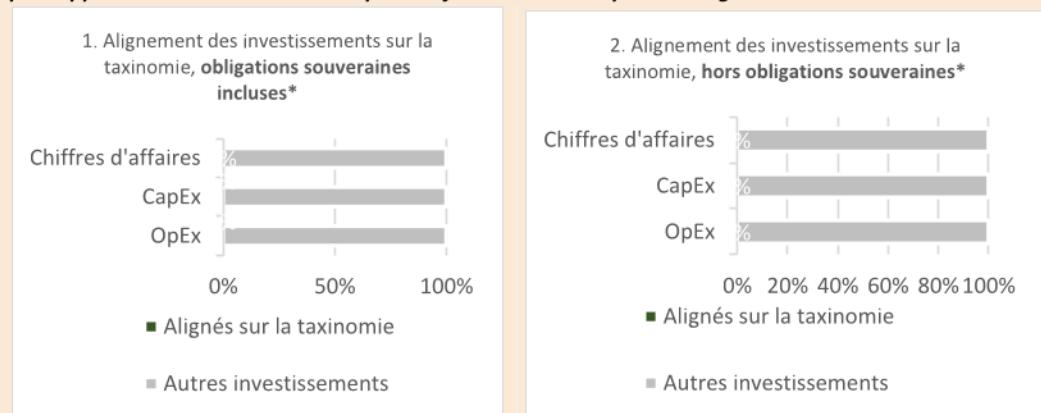
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Pour le moment, les investissements ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines. .



* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non applicable.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de faible émission de carbone et ont, entre autres, des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissement durables sur le plan social?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

La finalité des investissements devant appartenir à la catégorie « #2 Autres » est double :

- Investir sur des valeurs qui ne sont pas présentes dans l'univers d'investissement mais dont la notation est supérieure à la notation du seuil d'exclusion. Ces valeurs disposent des mêmes garanties environnementales ou sociales que les valeurs présentes dans l'univers d'investissement de par le fait que leur note est supérieure au seuil d'exclusion des 20% d'entreprises les moins bien notées de l'univers.
- Investir sur des valeurs appartenant à l'univers d'investissement mais non-notées



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, les titres investis on fait l'objet du processus habituel de sélection.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

● ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.